

COMMUNE
D'ECKARTSWILLER
67700



Compte-rendu

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 05 avril 2022 à 19h00

Convoqué le 30 mars 2022

Compte-rendu affiché le 07 avril 2022

Nombre de conseillers
élus :

11

Nombre de conseillers
en fonction :

11

Nombre de conseillers
présents :

11

Sous la présidence de M. Jean-Jacques JUNDT, Maire

Etaient présents : M. Jean-Luc ROTHAN - Mme Yolande REBSTOCK

Adjoints au Maire

Mme Sarah DEMARIA - Mme Alexandra SCHNEIDER- M. Guillaume BEYRLE - M. Geoffroy SCHUTZ - M. Claude SCHNEIDER - Mme Annie KIEFFER – M. Fabien OSTER - M. Olivier KORNMEYER

Ordre du jour

Secrétaire de séance – Désignation

Approbation du procès- verbal de la séance précédente - Factures

N° 2022-16

FINANCES LOCALES – Présentation de l'état des indemnités des élus

N° 2022-17

FINANCES LOCALES – Budget Primitif 2022

1. Fixation des taux d'imposition

2. Approbation du budget

N° 2022-18

DOMAINE ET PATROINE - Travaux en forêt indivise de St-Jean

N° 2022-19

FINANCES LOCALES – Changement de nomenclature budgétaire

N° 2022-20

FINANCES LOCALES – Subventions pour sortie scolaire au parc animalier de Rhodes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour.

N° 2022–21

FINANCES LOCALES – Subvention exceptionnelle en solidarité pour soutenir la population Ukrainienne

SECRETAIRE DE SEANCE – DESIGNATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DESIGNE M. Geoffroy SCHUTZ comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL de la séance du 28 février 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE, sans observation, le procès-verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 28 février 2022

N° 2022–16

FINANCES LOCALES – Présentation de l'état des indemnités des élus

L'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose que « chaque année les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tous mandats et de toutes fonctions exercées en leur sein. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune ».

Afin de satisfaire à cette obligation, l'état suivant est communiqué au Conseil Municipal :

Indemnités de fonctions versées pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

Identité	Fonction	Base (indice brut terminal de la fonction publique)	Montant brut en €	Total des retenues	Montant net en €
JUNDT Jean-Jacques	Maire	24,5%	11 434,80	1543,68	9 891,12
ROTHAN Jean-Luc REBSTOCK Yolande	Adjoint (e) Au maire	7,6%	3 547,08	478,92	3 068,16
KIEFFER Anne-Marie	Conseillère municipale déléguée	4,6%	2 146,92	289,80	1 857,12

Ces indemnités ont été versées en application des délibérations du Conseil Municipal du 16 juin 2020 portant attribution au maire et aux adjoints ou conseillers municipaux avec délégation, des indemnités auxquelles ils peuvent prétendre.

N° 2022–17

FINANCES LOCALES – Budget Primitif Année 2022

1. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'augmenter les taux d'imposition 2022 des taxes foncières bâties (TFB) et non bâties (TFNB) de 1,9632%

Les taux d'imposition 2022 seront donc les suivants :

TAXES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
T.F.B.	22,87%	90 954
T.F.N.B.	63,70%	20 448
Total :		111 402

2. APPROBATION DU BUDGET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2022 présenté par le Maire, et arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	423 838,96	423 838,96
Fonctionnement	531 504,31	531 504,31
TOTAL	955 343,27	955 343,27

N° 2022 - 18

DOMAINE ET PATRIMOINE – TRAVAUX EN FORET INDIVISE DE ST JEAN

1. PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION – ETAT DE PREVISION DES COUPES – Année 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le programme des travaux d'exploitation – état prévisionnel des coupes en Forêt Indivise (FI) de St. Jean pour l'exercice 2022, présenté par l'ONF – Agence de SAVERNE en date du 02 février 2022 :
Le bilan net prévisionnel présente une recette de 85 757- €uros H.T, dont 1/3, soit 28 585,67 €uros HT, revenant à la Commune d'ECKARTSWILLER.

2. PROGRAMME DE TRAVAUX PATRIMONIAUX – Année 2022

Le Maire soumet à la délibération du Conseil Municipal le programme des travaux patrimoniaux proposé par l'ONF – Agence de Saverne en date du 02 février 2022, au titre de l'année 2022, dans la Forêt Indivise de St Jean.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 34 566,70- €uros HT,
Travaux détaillés comme suit :

Objet	Montant Total (€uros) HT	Montant par indivisaire (1/3) HT
Travaux sylvicoles, travaux d'infrastructure courants	19 850,00 €	6 616,66 €
Honoraires sur travaux	3 976,70 €	1 325,57 €
Travaux d'infrastructure courants soit : Curage rigoles, fauchage, accotements, nids de poule sur la Route Forestière (RF)	6 520 €	2 173,33 €
Travaux cynégétiques (broyage genêts prairie parcelle 13)	970 €	323,33 €
Travaux de parcellaire (entretien des parcelles 1-2-3-4-5-6-20-21-22-23-24-25)	3 250 €	1 083,33 €
Total	34 566,70€	11 522,23€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la réalisation du programme des travaux patrimoniaux présenté ci-dessus pour un montant total HT de 34 566,70€, soit 11 522,23 €uros HT à la charge de la commune
- **AUTORISE** le Maire à signer le programme des travaux d'exploitation et des travaux patrimoniaux.

N° 2022–19

FINANCES LOCALES – Changement de nomenclature budgétaire

En application de l'article 106 III de la loi 2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales peuvent par délibération de l'assemblée délibérante choisir d'adopter les règles budgétaires et comptables M57

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée et la plus complète résulte d'une concertation entre la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux,

La M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités au 01 janvier 2024

Vu le référentiel comptable M57

Vu l'avis favorable du comptable en date du mardi 29 mars 2022

Après avoir entendu le rapport de présentation du Maire

Après en avoir délibéré

Le conseil Municipal à l'unanimité,

Autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée au 01 janvier 2023 en lieu et place de la nomenclature M14 actuellement appliquée par la commune d'ECKARTSWILLER.

Autorise la maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 2022–20

FINANCES LOCALES – Subventions pour sortie scolaire au parc animalier de Rhodes

Le Maire informe le Conseil Municipal que la classe d'ECKARTSWILLER CE1/CE2 de Mme PELSY sollicite une aide financière pour une sortie le mardi 17 mai 2022 au parc animalier de Rhodes.

Il rappelle que les règles de fonctionnement du RPI prévoient le versement d'une subvention de 7,- € par enfant et par jour pour les sorties scolaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE d'accorder une subvention de 7,- euros pour la sortie du 17 mai à l'ensemble des enfants de la classe de Mme PELSY soit 26 élèves, soit un montant total de 182 euros qui sera versé à l'école primaire – classe de maternelle d'Ernolsheim les Saverne.

La refacturation se fera lors du décompte semestriel du RPI en fonction de la provenance des enfants selon leur lieu d'origine.
(8 enfants pour Ernolsheim les Saverne / 10 enfants pour Saint-Jean-Saverne et 7 enfants pour Eckartswiller).
La dépense correspondante sera imputée au compte 6574 du budget 2022.

N° 2022–21

FINANCES LOCALES – Subvention exceptionnelle en solidarité pour soutenir la population Ukrainienne

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs semaines l'Ukraine, l'AMF (Association des Maires de France) a appelé les communes à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne.

Sensibles aux drames humains que ce conflit engendre, la commune d'Eckartswiller tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien.

Notre commune souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité international qui se met en place.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine, dans la mesure des capacités de la collectivité, en effectuant :

Un don d'un montant de **500** euros versé à la Protection Civile du Bas-Rhin

(les maires de la communauté des communes du Pays de Saverne réunis en assemblée générale à Ernolsheim, dans un souci d'uniformité, ont décidé de proposer à leur conseil municipal de donner un euro par habitant en aide à l'Ukraine).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération, les crédits seront prévus sur le compte 6745.

L'ensemble des points à l'ordre du jour étant examinés, M. le Maire lève la séance à 22 heures.

Le présent procès-verbal est signé par tous les membres présents

JUNDT Jean-Jacques	Maire	
ROTHAN Jean-Luc	Adjoint au Maire	
REBSTOCK Yolande	Adjointe au Maire	
BEYRLE Guillaume	Conseiller Municipal	
DEMARIA Sarah	Conseillère Municipale	
KIEFFER Annie	Conseillère Municipale	
KORNMEYER Olivier	Conseiller Municipal	
OSTER Fabien	Conseiller Municipal	
SCHNEIDER Alexandra	Conseiller Municipal	
SCHNEIDER Claude	Conseiller Municipal	
SCHUTZ Geoffroy	Conseiller Municipal	